

N°DEL87-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le **VINGT-HUIT** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **22 JUIN 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Arnaud LARBERE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – M. Pascal DAGES – Mme Marylène HENault – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – Mme Sylvie BEZIAT-RICARD – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON
M. Amine BENALIA BROUCH
M. Alexis ARRAS
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Yves LOUMÉ
Mme Gloria DORVAL
M. Laurent LAFOURCADE
M. Henri BEDAT

Donne pouvoir à :

M. Julien DUBOIS
Mme Marylène HENault
M. Grégory RENDÉ
M. Julien RELAX
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
M. Pierre STETIN
M. Serge POMAREZ
Mme Catherine RABA
M. Pascal VILATON

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Jean-Marie ABADIE – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA BROUCH – M. Alexis ARRAS – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – Mme Gloria DORVAL – M. Laurent LAFOURCADE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : FONDS CONCOURS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LA COMMUNE DE OEYRELUY (ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX)

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 5216-5,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière de Protection et mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 mars 2023 portant adoption du règlement d'attribution de fonds de concours pour l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti des communes du Grand Dax ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Oeyreluy en date du 21 février 2023 sollicitant le Grand Dax pour l'attribution d'un fonds de concours pour des travaux de rénovation énergétique ;

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 8 juin 2023 ;

Considérant

Le Bilan Carbone® du territoire du Grand Dax, réalisé en 2018, a démontré l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine bâti.

A cet effet, le Grand Dax souhaitant encourager les communes à rénover leur patrimoine bâti, a mis en place un règlement pour les accompagner financièrement.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération est sollicitée pour participer financièrement aux travaux de rénovation énergétique sur la commune de Oeyreluy.

Imputation comptable : 2041412 AP 155 - DURABL

OEYRELUY : anciens ateliers communaux

Descriptif des travaux	Exigences du règlement	Caractéristiques des matériaux	Montant HT des Travaux	Part de financement CAGD	FDC Grand Dax
Eclairage	Efficacité lumineuse ≥ 90 lumens/W	Efficacité lumineuse = 160 lumens/W	1 488,97 €	CAGD 50%	CAGD : 744,48 €
TOTAL			1 488,97 €	CAGD 50% Cmne 50%	CAGD : 744,48 €

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : ATTRIBUE un fonds de concours de 744.48 euros à la commune de Oeyreluy.

Article 2 : APPROUVE la convention d'attribution de fonds de concours de la commune de Oeyreluy (ci-annexée).

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention (ci-annexée).

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 28 juin 2023

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS,

